

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingt-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 20 octobre 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 17 novembre 2008

Procès-verbal de la trois cent vingt-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 20 octobre 2008 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X (<i>à compter de 17 h 45</i>)	
BERNIER, Geneviève Étudiante – Baccalauréat en administration	X	
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique		X
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>INVITÉS :</u>		
BOILEAU, Jean Directeur – Communications et recrutement		X

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
<u>OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :</u>		
MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études	X	
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

La présidente du conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 40.

Elle souhaite la bienvenue au nouveau vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, qui assiste au conseil en tant que membre invité, d'ici à ce que sa nomination en tant que membre du conseil d'administration soit rendue officielle par l'émission du décret gouvernemental. Elle adresse également, au nom du conseil, des remerciements à monsieur Luc Chaput, qui a remis un exemplaire de sa plus récente publication à chacun des membres du conseil.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent vingt-septième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des trois cent dix-neuvième et trois cent vingtième réunions du comité exécutif
- 4.- Affaires générales
 - 4.1 Code d'éthique et de déontologie
 - 4.2 Information transmise par la présidente
 - 4.3 Information transmise par le recteur
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-Pierre Deslauriers
 - 5.2 Suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en administration scolaire
 - 5.3 Suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en renouveau pédagogique
 - 5.4 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2009-2010
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Nomination d'un doyen de la recherche
 - 6.2 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec
 - 6.3 Formation d'un comité d'évaluation et adoption de la grille d'évaluation relativement à l'appel de propositions pour les services alimentaires
 - 6.4 Restructuration du Service des ressources humaines et financières et mesures à adopter

7.- Période d'information et questions

8.- Prochaine assemblée

9.- Levée de l'assemblée

2.- **Procès-verbal de la trois cent vingt-septième réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent vingt-septième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent vingt-septième réunion, les suites régulières ont été données.

Un membre désire connaître l'identité de la personne-ressource retenue pour diriger le projet de Campus santé Outaouais. Le recteur avise qu'il ne peut en révéler l'identité à ce stade-ci. Le nom de la personne retenue sera dévoilé lors de la conférence de presse qui sera tenue à cet effet très bientôt.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que le réseau des chaires Senghor a accueilli favorablement le projet de création, à l'UQO, d'une Chaire Senghor de la francophonie.

Il confirme également que l'entente dont il fut question au point 10 « Relations de travail » a été signée par les parties impliquées.

3.- **Entérinement des décisions des trois cent dix-neuvième et trois cent vingtième réunions du comité exécutif**

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent dix-neuvième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent vingtième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- **Affaires générales**

4.1 **Code d'éthique et de déontologie**

Suite à une proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, en autorisant les observateurs et les invités à y prendre part.

Après délibérations, sur proposition dûment formulée et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution CA-328-4913, laquelle, compte tenu qu'elle est adoptée à huis clos, demeure sous la garde du secrétaire général qui est cependant autorisé, suivant l'article 2.16.2, à la communiquer aux personnes désignées dans cet article.

Suite à une proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

4.2 Information transmise par la présidente

La présidente informe le conseil que la ministre, madame Michelle Courchesne, a présenté récemment aux recteurs et aux présidents de conseil, les grandes lignes du projet de loi qu'elle entend déposer concernant la réforme de la gouvernance universitaire. La ministre a manifesté une ouverture à recevoir les avis des universités sur les orientations de ce projet de loi qu'elle souhaite être une loi-cadre qui s'appliquerait à toutes les universités.

Il se dégage de cette importante réforme à venir, selon madame Thonnard, une volonté très ferme chez les autres partenaires universitaires, que l'autonomie des universités soit respectée et renforcée, que celles-ci soient traitées de façon équitable quant à leurs obligations envers la Loi et que toutes les universités bénéficient des mêmes opportunités de modulation de leur mode de gouvernance, aux réalités qui sont les leurs. En outre, il a été constaté que le consensus qui s'est dégagé des discussions des représentants présents lors de cette rencontre rejoignait généralement celui que le conseil d'administration de l'UQO avait établi dans sa position aux orientations du rapport Toulouse.

Elle dit regretter de ne pouvoir être présente aux collations de grades à venir, étant à l'extérieur du pays.

4.3 Information transmise par le recteur

Projet de loi sur la gouvernance universitaire

Le recteur complète de la manière suivante les informations transmises par la présidente sur ce sujet, en précisant que la position formelle de la CRÉPUQ est présentement sous embargo afin de permettre à sa présidente, madame Heather Munroe-Blum, d'effectuer des représentations appropriées auprès de la ministre Courchesne. Il réitère sa volonté de transmettre, dès que possible, toutes les informations à ce sujet au conseil d'administration.

Présence de l'ÉNAP au Pavillon Alexandre-Taché

Le recteur confirme, qu'à la suite d'une entente provisoire intervenue entre l'UQO et l'ÉNAP, que cette constituante de l'UQ, qui avait jusqu'à tout récemment pignon sur rue dans le centre-ville du secteur Hull, emménage dans l'aile D du pavillon Alexandre-Taché spécialement aménagée à cette fin et qu'un projet de protocole, actuellement en voie d'élaboration, viendra définir les obligations respectives des parties pour être soumis à l'approbation de l'instance chargée de l'approuver. Il souligne également les opportunités nouvelles qui vont désormais s'offrir, particulièrement au plan académique (collaboration avec des départements de l'UQO, mise en commun de services aux étudiants), compte tenu de la présence, dans nos murs, des professeurs et des étudiants de l'ÉNAP.

Ville de Gatineau

Le recteur informe le conseil que l'allègement des exigences liées à l'implication et aux contributions de la Ville de Gatineau s'avère très satisfaisant. La Ville va mandater son service du contentieux afin de préciser les modalités d'application de l'engagement de la Ville envers l'UQO et sa Fondation, lesquelles modalités feront par la suite l'objet d'une négociation avec le recteur et le secrétaire général, avant de faire l'objet d'un engagement final et formel. Il fait état d'une rencontre à venir, dans les prochains jours, avec le maire alors qu'il sera notamment question du terrain de soccer.

Appui au fonctionnement du Centre de recherches en technologies langagières (CRTL)

Rappelant que le CRTL est une organisation sans but lucratif supportée par trois partenaires : l'UQO, le CNRC et le Bureau de la traduction, le recteur mentionne que des organismes bailleurs de fonds pourraient être sur le point de se manifester en vue de supporter la gestion du CRTL. Il fait également état d'entreprises susceptibles d'occuper, dans un proche avenir, des espaces locatifs au CRTL.

Poste de membre socio-économique au conseil

Maintenant que la ministre Michelle Courchesne a commencé à dévoiler certaines orientations ministérielles quant à la gouvernance universitaire, particulièrement en ce qui a trait à la composition et à la représentativité des conseils, il confirme son intention de mettre en branle le processus qui permettrait de désigner un remplaçant au membre socio-économique démissionnaire, monsieur Jacques Pelletier. Il invite les membres à lui suggérer des noms de candidats, de préférence ayant un profil en comptabilité ou en administration, dans le respect du critère de la parité homme/femme et qui pourraient faire l'objet d'une recommandation à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Planification stratégique

Le recteur fait état des étapes réalisées en lien avec le processus de planification stratégique, la plus récente étant la consultation externe et interne sur la vision, la mission et les valeurs proposées. La prochaine rencontre du comité institutionnel a lieu le 27 octobre 2008. Le comité procédera, dans les prochains mois, à une deuxième vague de consultation qui portera cette fois sur les axes de développement stratégique.

Campus Saint-Jérôme de l'UQO

Le recteur confirme que l'Assemblée des gouverneurs a approuvé le projet de construction et l'UQO a reçu, conformément à l'exigence posée par le conseil, la lettre d'approbation du MELS, ce qui autorisait le recteur et le secrétaire général à signer, comme ils l'ont fait, le 1^{er} octobre dernier, à Québec, en présence des représentants du Groupe AMT Inc., tous les documents légaux relatifs à ce projet. La prochaine étape consistera à procéder à la signature des actes notariés concernant le transfert des terrains. Une activité officielle de « pelletée de terre » aura lieu dans les prochaines semaines et les membres du conseil seront invités à y prendre part.

Services alimentaires et cafés bars

Le recteur fait le point sur la situation dans le dossier des services alimentaires et des cafés bars. Un protocole de résiliation a été signé avec le concessionnaire alimentaire « Laliberté » par lequel il sera mis fin au contrat le 31 décembre 2008. Il rappelle les interventions de la direction pour assurer le respect du contrat, notamment quant à l'accès aux cafés bars. La direction de l'Université a pris acte de la frustration des étudiants à l'égard de cette situation, ce qui ne justifiait cependant pas les excès commis par quelques-uns d'entre eux qui ont choisi de perturber les services alimentaires durant plusieurs jours. Il rappelle que ces situations ont été traitées selon les politiques et les règlements en vigueur à l'Université, dans le respect des droits de chacun.

5.- Affaires académiques

5.1 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-Pierre Deslauriers

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que la Convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui, tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais, contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce

statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-Pierre Deslauriers pour une période de trois (3) ans, soit du 21 octobre 2008 au 20 octobre 2011.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4914 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-Pierre Deslauriers, laquelle est jointe en appendice.

5.2 Suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en administration scolaire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en administration scolaire.

En raison du faible nombre d'admissions et d'inscriptions au programme court de deuxième cycle en administration scolaire, la commission des études recommande la suspension des admissions et de revoir, au besoin, cette décision à la lumière de l'évaluation des programmes de deuxième cycle en éducation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4915 concernant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en administration scolaire, laquelle est jointe en appendice.

5.3 Suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en renouvelé pédagogique

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en renouvelé pédagogique.

En raison du faible nombre d'admissions et d'inscriptions au programme court de deuxième cycle en renouvelé pédagogique, la commission des études recommande la suspension des admissions et de revoir, au besoin, cette décision à la lumière de l'évaluation des programmes de deuxième cycle en éducation.

Un membre soulève le fait qu'il serait approprié de saisir les instances comme la sous-commission de la formation des maîtres et la table régionale MELS-Commission scolaire-UQO de cette situation qui soulève des questions quant à la façon dont l'Université peut répondre aux besoins de perfectionnement des maîtres en exercice, et ce, compte tenu des besoins importants vécus dans le milieu.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4916 concernant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en renouvelé pédagogique, laquelle est jointe en appendice.

5.4 Détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2009-2010

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeuses de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que le conseil d'administration, au plus tard le 1^{er} novembre, détermine le nombre de

postes de professeur disponibles pour l'année subséquente, soit dans le cas présent pour l'année 2009-2010, et ce, en vertu des dispositions de l'article 8 de ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc invités à déterminer le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2009-2010 en fonction des dispositions de l'article 8 de ladite convention collective.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait état des calculs qui conduisent à une diminution de un (1) poste du nombre total de postes qui seraient disponibles pour la prochaine année par rapport à la situation en 2008-2009.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4917 concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2009-2010, laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Nomination d'un doyen de la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que, monsieur François Deschênes ayant démissionné de son poste de doyen de la recherche, un concours a été enclenché afin de désigner une nouvelle personne pour occuper ce poste.

Comme prévu au Protocole de travail des cadres de l'UQO, un premier concours, réservé aux cadres en fonction à l'UQO, a été lancé.

Un comité de sélection a alors été formé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et ce, en conformité avec le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche. Le comité de sélection était formé des personnes suivantes :

- Lorraine Savoie-Zajc, directrice du Département des sciences de l'éducation (professeure au Département des sciences de l'éducation);
- Andrzej Pelc, titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué (professeur au Département d'informatique et d'ingénierie);
- Guy Chiasson, membre du comité de la recherche (professeur au Département de travail social et des sciences sociales);
- Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, président du comité.

Le comité de sélection ayant retenu la candidature de monsieur André Manseau pour occuper le poste de doyen de la recherche, le secrétaire général a procédé à la consultation dans le respect du règlement à cet égard. Monsieur André Manseau occupe actuellement le poste de directeur du Bureau de liaison université-milieu.

Suite à ces consultations, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration la nomination de monsieur André Manseau, à titre de doyen de la recherche pour un mandat s'étendant du 1^{er} novembre 2008 jusqu'au 31 mai 2011.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luc Chaput, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4918 concernant la nomination d'un doyen de la recherche (**André Manseau**), laquelle est jointe en appendice.

6.2 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Le secrétaire général informe les membres que monsieur Paul Préseault ayant démissionné de son poste à l'UQO, il ne peut plus représenter l'Université au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec. Le conseil d'administration doit recommander à l'Assemblée des gouverneurs le remplacement de celui-ci.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4919 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (**Yves Dupont**), laquelle est jointe en appendice.

6.3 Formation d'un comité d'évaluation et adoption de la grille d'évaluation relativement à l'appel de propositions pour les services alimentaires

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que lors de la 313^e réunion spéciale du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 28 juin 2007, le conseil d'administration avait confié la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Braut à la compagnie « Laliberté et associés inc. » pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2010.

À l'automne 2007, et faisant suite à la décision du CA, des voix, parmi certains étudiants, ont commencé à s'élever pour dénoncer le processus d'appel d'offres ainsi que la piètre qualité du service offert.

Au cours des derniers mois, le concessionnaire alimentaire « Laliberté et associés inc. » a informé le directeur du Service des terrains et bâtiments de la non-rentabilité des opérations des services alimentaires, particulièrement à l'égard des cafés-bars. Le concessionnaire informe aussi l'Université du Québec en Outaouais de son intention de ne pas ouvrir les cafés-bars lors du trimestre d'automne 2008.

Un mouvement de protestation étudiante s'est organisé à l'égard de la fermeture des cafés-bars. La protestation consistait à encourager les étudiants à boycotter les services offerts dans les cafétérias par « Laliberté et associés inc. » et à offrir gratuitement du café et de la nourriture dans les cafés-bars. Des actions concertées de blocage des services de la cafétéria du pavillon Alexandre-Taché ont été organisées par certains étudiants.

Des discussions ont eu lieu entre l'UQO et le concessionnaire « Laliberté et associés inc. » visant à assurer la réouverture des cafés-bars et le respect de l'entente contractuelle. Devant le constat de non-rentabilité des cafés bars et les difficultés rencontrées en général avec la gestion du contrat, le concessionnaire « Laliberté et associés inc. » et l'Université ont donc négocié une entente de résiliation du contrat. Ladite entente, signée le 25 septembre 2008, prévoit la terminaison des opérations de « Laliberté et associés inc. » en date du 31 décembre 2008 et le remboursement d'une somme de 40 000,00 \$; ladite somme représentant, au prorata du nombre de mois écoulés sur la durée prévue du contrat, une partie du boni de signature. Le lancement d'un nouvel appel de propositions est donc nécessaire pour assurer l'offre des services alimentaires en janvier 2009.

Un mandat a été donné à un comité ad hoc afin de mettre rapidement sur pied un devis d'exécution pour lancer le processus d'appel d'offres afin d'assurer, dès le 1^{er} janvier 2009, la continuité dans l'offre des services alimentaires dans les cafétérias et les cafés-bars de l'Université. Le comité ad hoc a tenu deux (2) rencontres et a remis ses recommandations le 3 octobre 2008.

Étant donné les délais impartis, un appel de propositions a été lancé dans la semaine du 6 octobre 2008. L'ouverture des soumissions est prévue le 7 novembre 2008. L'octroi du contrat sera à l'ordre du jour du conseil d'administration du 17 novembre 2008 qui sera alors invité à l'approuver.

De manière à compléter le processus d'appel d'offres pour les services alimentaires, la direction invite le conseil d'administration à approuver les deux résolutions présentées, soit :

- Formation d'un comité d'évaluation des propositions;
- Approbation de la grille d'évaluation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4920 concernant la formation d'un comité d'évaluation des propositions pour les services alimentaires de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à la majorité (Pour : 11 - contre : 1) d'adopter la résolution 328-CA-4921 concernant l'adoption de la grille d'évaluation relativement à l'appel de propositions pour les services alimentaires de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.4 Restructuration du Service des ressources humaines et financières et mesures à adopter

Le recteur informe les membres que lors de la réunion spéciale du conseil d'administration du 8 septembre 2008, il avait évoqué la possibilité de procéder à une scission du Service des ressources humaines et financières à la suite du départ du titulaire du poste de directeur, monsieur Paul Préseault. Il souhaitait, à cette occasion, recueillir l'avis du conseil sur la pertinence d'entreprendre une analyse visant à revoir la structure de ce service à la lumière, notamment, des défis avec lesquels l'Université doit désormais composer, à la fois en matière de gestion des finances et des ressources humaines.

Le conseil avait alors émis un avis favorable au recteur, à la condition cependant que l'opération de restructuration s'effectue sur une base de coût zéro, c'est-à-dire sans impact sur le budget du présent exercice.

La décision de procéder à une fusion des deux services, en mars 2005, figurait parmi les 47 mesures prises par le conseil d'administration en vue de la préparation du budget 2005-2006 du fonds de fonctionnement de l'Université (Résolution 286-CA-4162) et s'inscrivait dans une stratégie plus globale de retour à l'équilibre budgétaire. Concrètement, l'objectif visé consistait en une réduction des charges de 1 055 000 \$, étalée sur 3 années, soit jusqu'en 2007-2008.

Cette mesure relative à la fusion du Service des ressources humaines et du Service des finances a eu pour résultat l'abolition d'un poste de cadre et le maintien des autres postes au plan des effectifs. La responsabilité du service nouvellement fusionné incombait désormais à un seul titulaire, ce qui amenait à une économie d'un poste cadre.

Bien que le bilan relatif à cette fusion ait démontré, jusqu'à ce jour, que la mesure était faisable, il est graduellement apparu, pour la direction de l'Université, qu'il serait souhaitable, lorsque l'opportunité se présenterait, de scinder le service, compte tenu des enjeux actuels et à venir de l'Université au plan de la gestion, à la fois des finances et des ressources humaines.

Il importe de rappeler que les nouvelles règles en matière de gouvernance universitaire et de reddition de comptes ont pour effet d'obliger les universités à revoir leur mode de fonctionnement, particulièrement en ce qui a trait à la gestion des ressources

financières. L'intégration des universités au périmètre comptable gouvernemental et l'adoption récente de nouvelles lois et règlements, particulièrement en matière de ressources financières, ne sont que deux des plus récentes mesures gouvernementales qui forcent les universités à adapter, à ces nouvelles exigences, leur système de gestion financière et à modifier les processus de reddition de comptes.

La gestion des ressources humaines, quant à elle, n'est pas en reste non plus puisqu'elle représente, pour l'UQO, un défi majeur qui va mobiliser des ressources importantes dans les prochaines années. Il faudra, en effet, composer avec de nombreux départs à la retraite ainsi qu'avec le développement anticipé des activités universitaires à Saint-Jérôme. Par ailleurs, la nécessité de mettre en branle des processus de dotation qui vont garantir que l'institution est en mesure de compter sur une relève qualifiée en matière de ressources humaines, les nouvelles exigences légales en matière de gestion des ressources humaines (équité en emploi, accès à l'égalité, harcèlement, santé et sécurité, etc.) ne représentent que quelques-uns des défis inhérents à la gestion des ressources humaines.

Bien que l'analyse finale de la reconfiguration de ses services rattachés au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources ne soit pas encore finalisée, il est devenu nécessaire de confirmer la scission de ce service et de procéder, dans un premier temps, à l'abolition du poste de directeur du Service des ressources humaines et financières, à la création d'un nouveau poste de direction du Service des finances et à sa dotation dans les meilleurs délais, compte tenu des enjeux que comporte la gestion des ressources financières. Il est également proposé de rattacher le service de la paie au nouveau service des finances.

Il est proposé de poursuivre l'analyse quant à la reconfiguration finale du service des ressources humaines. Cette analyse devrait être complétée dans les prochaines semaines et le conseil serait alors à nouveau invité à se prononcer sur les mesures proposées, toujours à l'intérieur des limites fixées par le conseil, soit sans impact sur l'actuel budget.

Dans l'intervalle, les personnels associés aux ressources humaines seraient sous la responsabilité directe du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4922 concernant la restructuration du Service des ressources humaines et financières et les mesures à adopter, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 328-CA-4923 concernant les modifications au plan des effectifs 2008-2009 à la suite de la scission du Service des ressources humaines et financières, laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Un membre demande à connaître les visées de la direction de l'Université à l'égard de l'occupation et de la vocation du pavillon Lucien-Brault. Le recteur réitère la très ferme volonté de l'Université de consolider son campus sur le site du pavillon Alexandre-Taché, mais qu'il s'agit d'un projet qui demeure dans une perspective de moyen et long terme, compte tenu des ressources financières requises pour en assurer la réalisation. Dans cette éventualité, le pavillon Lucien-Brault se verrait attribuer une nouvelle vocation ou encore serait vendu ou loué pour faciliter les opérations de relocalisation.

8.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le lundi 17 novembre 2008 à 16 h 30.

9.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 10.

Original signé par :

La présidente, Marlène Thonnard
Le secrétaire, Luc Maurice